



Consultation publique

Projets de règlement P-08-003

Construction d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement situé en bordure du boulevard René-Lévesque, entre la sortie Saint-Marc de l'autoroute Ville-Marie et la rue Joseph-Manseau – 1800, boulevard René-Lévesque Ouest

Le projet de règlement P-08-003 intitulé « Règlement autorisant l'implantation d'un complexe résidentiel situé en bordure sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Joseph-Manseau et l'esplanade Ernest-Cormier », a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 28 janvier 2008.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rendra accessible la documentation pertinente.

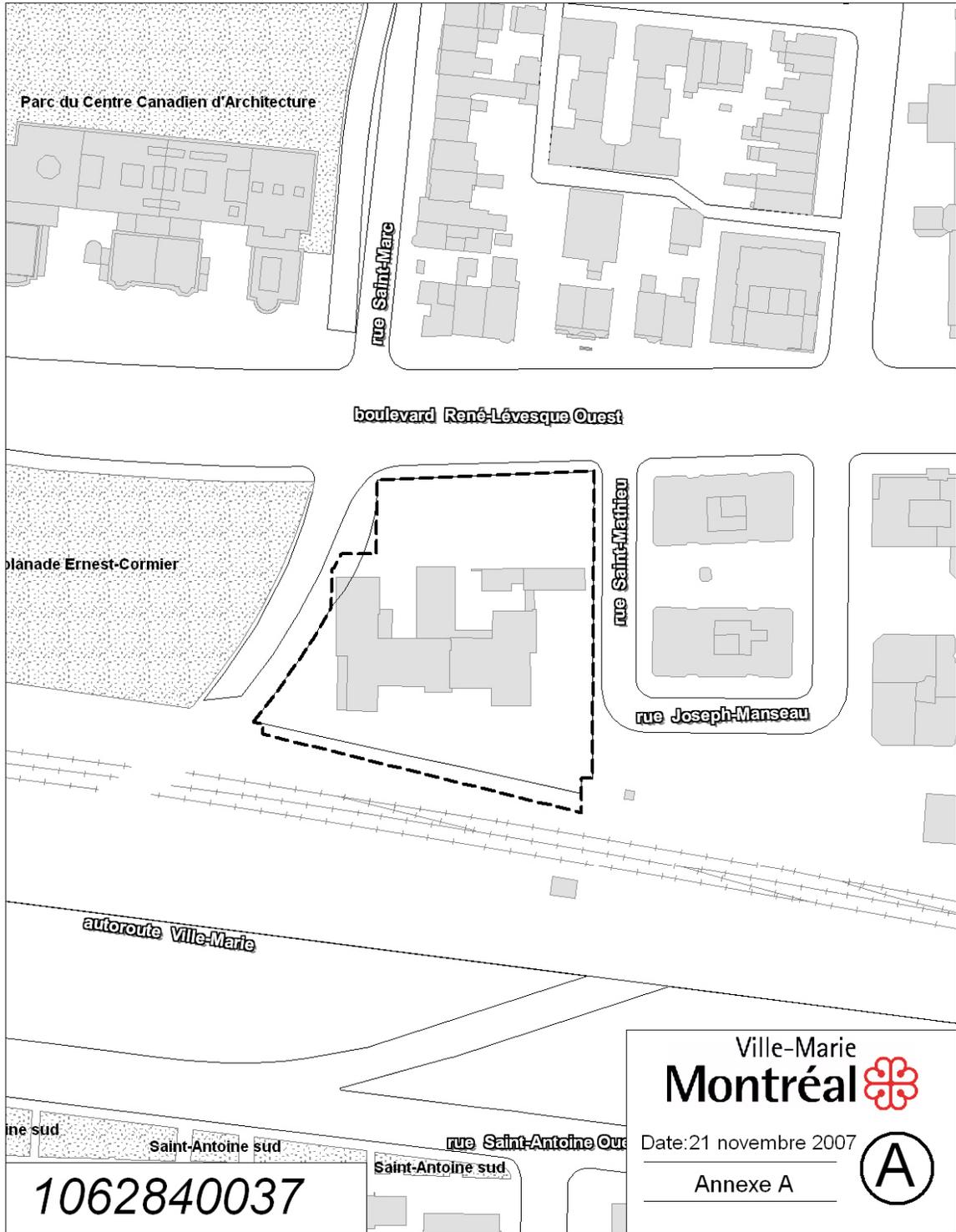
OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-08-003 prévoit une dérogation à la hauteur maximale permise par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) ainsi qu'aux dispositions du Règlement portant approbation du projet de construction, de modification et d'occupation d'un bâtiment situé au 1800, boulevard René-Lévesque Ouest, dans le quartier Saint-André (9198) selon les conditions qui y sont prévues. Ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

En plus des hauteurs, le projet de règlement comprend des dispositions concernant le traitement réservé à la transformation de l'édifice situé au 1800, boulevard René-Lévesque Ouest en ce qui a trait à l'aménagement, au design et à l'architecture ainsi que des dispositions pénales.

EMPLACEMENT



DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie situé au 888, boul. De Maisonneuve Est 5^e étage
- ❖ Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le 20 février 2008

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe

14^e étage

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 11 mars, à 19 h à l'Office de consultation publique de Montréal.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 6 mars.

Renseignements : Éric Major à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 7 février 2008

Me Yves Saindon
Greffier par intérim
Ville de Montréal



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
